

# Le Mini Pouzenc # 2

« L'automne est le printemps de l'hiver » TOULOUSE LAUTREC

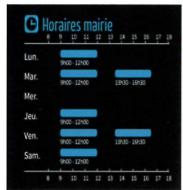
## **INFOS MAIRIE**

Mairie: 04 92 43 25 86

mairie.baratier@wanadoo.fr

www.baratier.net Permanence :

Madame La Maire, les Adjoints, les Délégués, les Référents vous reçoivent sur rendez-vous.



## **ÉTAT CIVIL**

#### Naissances:

Ezio ALBERT le 02/08/20 Lara BLANC le 06/08/20

#### Mariages:

Alexis PEYSSON et Morgane COU-RET le 25/07/20

Franck CRESPEL et Catherine RI-CHARD le 22/08/20

#### Décès :

Paul MICHEL le 29/07/20 Mireille FINE le 15/09/20

#### **CADRE DE VIE**

#### Place du Village

Depuis le 11 août et jusqu'au 2 novembre, le stationnement a été réorganisé pour laisser à tous la possibilité de redécouvrir une place de village.

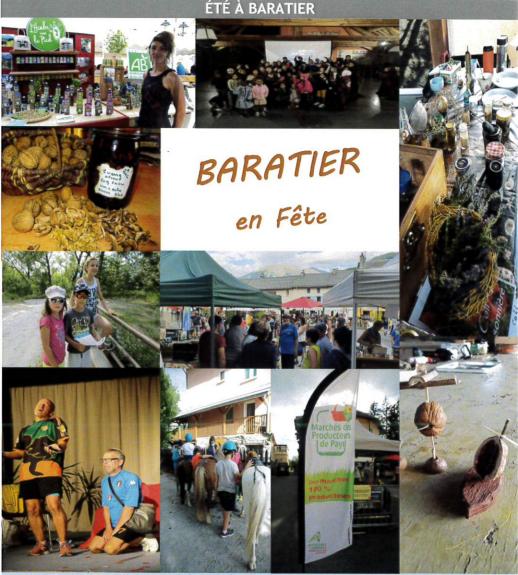
Tous les Baratons ont été invités à donner leur avis sur cette phase de test avant le 15 octobre.

#### Le Parc des Clôsures

Les travaux d'aménagement ont débuté ce printemps et se poursuivront jusqu'à l'ouverture au public au printemps 2021.

#### Voie verte

Le projet de Voie Verte sur l'ancienne route de Baratier est toujours en cours. Un rendez-vous avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon qui a travaillé sur un schéma vélo permettra de prendre connaissance des différentes pistes possibles.



La crise sanitaire a fortement bousculé et réduit le programme d'animations pour cette saison d'été 2020, le bilan n'en demeure pas moins très positif.

Cette année encore nous avons accueilli avec plaisir le Marché des Producteurs de Pays associé à des ateliers découvertes offerts par la Mairie. Une réussite chaque lundi avec une belle fréquentation. Grand succès également de la chasse au trésor des familles auprès des vacanciers!

Les traditionnels marchés des potiers et artisans sans vitrine ont attiré de nombreux visiteurs.

Théâtre, séances de cinéma en plein air, atelier de rigologie ont fait leur entrée au programme de l'été.

## ÉCOLE



L'école de Baratier/Saint-Sauveur organisée en double niveau rassemble cette année 111 élèves dont 42 petit(e)s Baraton(ne)s.

Nous accueillons Madame MALAVAL au poste de directrice et souhaitons à toute l'équipe pédagogique et technique une bonne année scolaire 2020/2021.

#### **BOITE À IDÉÉS**

Vous avez des idées pour améliorer la vie de votre village ? Une boite à idées est à votre disposition à la Mairie. Remplissez le bulletin et « postez » !

Prochaine édition du « Mini-Pouzenc » disponible en format papier à l'accueil de la Mairie et dans votre boite mail. Pensez à donner votre adresse mail si ce n'est pas fait ! Propriétaires de chats, chiens, chevaux.. : RAMASSEZ crottes et crottins sur la voie publique ou les aires de jeux, pique-nique, repos...

# **DÉCHARGE ROUTE DES ORRES**

Une consultation de bureau d'études a été lancée pour la réalisation d'une analyse environnementale et des enjeux du site. Cette étude est planifiée fin 2020-début 2021.

En attendant, l'accès au site reste interdit par Arrêté Municipal.

#### **DÉFI DES FAMILLES**

La Mairie de Baratier s'engage et encourage le défi des familles organisé par Energies Collectives, coopérative qui défend l'intérêt collectif dont l'idée maîtresse est la transition écologique.

L'objectif du défi des familles est de trouver ensemble des moyens de consommer moins et mieux et de réduire ses factures.

Inscription: www.energiescollectives.fr

# CLIMAT!



## **RÉUNIONS DE OUARTIER**

Entre le 26 septembre et le 3 octobre, neuf réunions de quartier sur l'ensemble de la commune ont permis de rencontrer un peu plus de 60 personnes. Ces échanges vont permettre de prioriser et planifier les travaux à engager.



# NOËL

En raison de la situation sanitaire, le traditionnel repas des ainés de la commune n'aura pas lieu cette année. Pour autant, Noël doit rester un beau moment.

Entre le 18 et le 23 décembre, vous recevrez une visite surprise!

# NOUVEAUTÉ - LE NOËL DEGUISÉ DES ENFANTS

Samedi 19 décembre à 14h30, tous les petits Baratons de 5 à 14 ans sont invités à un goûter de Noël déguisé à la Baratonne.

Au programme : Projection de film, goûter et surprises... Inscription obligatoire à la Mairie avant le 12 décembre.

Les enfants de - 10 ans devront être accompagnés d'un adulte.

Masque obligatoire.

## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis le 22 septembre, la Mairie de Baratier a mis en place l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit. Cette action vise plusieurs objectifs : économies d'énergie afin de réduire la facture d'électricité, préserver la biodiversité et le ciel nocturne.

Nous rappelons que l'extinction de l'éclairage public ne génère pas davantage de cambriolages ou d'actes de malveillance.

Horaires : de minuit à 5H du 15 septembre au 14 juin et de 1h à 5H du 15 juin au 14 septembre.

#### LA FIBRE À BARATIER

Baratier fait partie des 30 premières communes des Hautes-Alpes éligible à la fibre optique d'ici fin 2020. Particuliers et entreprises pourront contacter leur fournisseur d'accès internet pour savoir s'il propose une offre fibre. Une installation sera alors faite pour relier vos locaux au domaine public.

## COMMANDE GROUPÉE

Après les plants ce printemps, c'est au tour des granulés de bois ! L'opération est réalisée avec la société Granul'Orres qui fabrique localement à partir de bois résineux écorcés issus des forêts des Hautes-Alpes. Chaque commande sera livrée au domicile du particulier qui en a fait la demande, courant de l'automne.

## **URBANISME**

Si vous construisez, si vous souhaitez agrandir votre maison, installer une véranda, édifier une clôture, mettre en place un abri de jardin de + de 5 m², des panneaux photovoltaïques, si vous envisagez de procéder à un ravalement de façade de votre propriété, à la réfection de votre toiture ou à la démolition d'une partie importante (+ de 5 m²), etc, une autorisation d'urbanisme est nécessaire. Pour connaître les possibilités de construction sur une parcelle, un certificat d'urbanisme vous apportera toutes les réponses. Informations et documents téléchargeables sur www.baratier.net.

## **SÉCURITÉ**

Le chemin de Vurbaye (depuis le départ de la rue de la Côte jusqu'au niveau de la conduite forcée de l'usine hydro électrique) est soumis à une analyse très détaillée réalisée en collaboration avec RTM (Restauration des Terrains en Montagne). Des travaux de sécurisation et/ou de stabilisation ont été réalisés régulièrement et vont se poursuivre. Nous rappelons que l'application de l'Arrêté Municipal interdisant la circulation à tous les véhicules à moteur est toujours de rigueur.

Nos agents aidés par le personnel technique d'Embrun et les agents du Département ont réalisé la reprise du passage piéton totalement effacé au niveau de la D994H direction Embrun. Il est à noter que l'ensemble des passages piétons du rond-point de la N94 et ceux en direction de Super U, seront réalisés de manière similaire dans les prochaines semaines.

